



Monsieur Jean-Louis Robert accueille les participants

«Bienvenue à Villelaure, J'espère que les absents ne se sont pas perdus... Bonne séance de travail»

Il laisse la parole à Monsieur le Président qui donne lecture des absents et des procurations.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance.



Sommaire



- 1. Bilan du SCOT**
- 2. Modalités de la concertation du SCOT**
- 3. Lancement de la révision du SCOT**
- 4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2**
- 5. Convention avec l'UGAP pour les marchés de formations**
- 6. Répartition de l'actif et du passif du SIAE**
- 7. Protocole d'accord transactionnel - Gymnase de La Tour d'Aigues**
- 8. EPF PACA - Modification de la représentativité**
- 9. Syndicat Durance Luberon - Modification de la représentativité**
- 10. Validation des Rapports annuels d'Activités COTELUB 2019 et 2020**
- 11. Groupement de commande avec la CCPAL pour les études Clim'Agri**

www.cotelub.fr

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021, est approuvé à l'unanimité

1. Bilan du SCOT

Rapporteur : Geneviève Jean



- **Objectif**
 - Dans le cadre réglementaire actuel, arriver à la redéfinition d'un SCOT sur le périmètre de Cotelub
- **Rappel**
 - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
 - ✓ Fixe les grandes lignes d'aménagement du territoire (trame verte, trame bleue, objectifs de croissance, mobilité...)
 - Ancien SCOT approuvé par délibération du 23/11/2015
 - ✓ Procédure démarrée en 2001
 - Périmètre
 - ✓ Cotelub + Lourmarin, Vaugines, Puget, Puyvert, Lauris

www.cotelub.fr

Madame Geneviève Jean présente le contexte général et laisse la parole à l'AURAV pour la présentation du bilan.



Déroulé de la réunion



Tirer le bilan avant de réviser



La méthode de révision



La gouvernance et l'association des acteurs du territoire

7



Un bilan obligatoire au bout de 6 ans

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale (...), l'établissement public (...) procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6 (c'est-à-dire l'autorité environnementale). Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

Article L143-28 du code de l'urbanisme

Selon les conclusions du bilan on prescrit la révision



Un document produit annexé à la délibération



Les limites d'un bilan au bout de 6 ans

- La période de 6 ans est une période courte qui ne permet pas forcément d'observer des changements importants de dynamique ;
- Les PLU ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SCoT, ce qui retarde d'autant les effets à observer ;
- Les données ne sont pas toujours disponibles sur les années concernées : ici ce sont des données 2013-2018 (dernières données INSEE disponibles)

Cet exercice de bilan diffère d'un diagnostic de SCoT dans lequel il est possible de :

- Conduire des analyses sur des périodes plus longues (10-15-20 ans) afin d'observer des tendances plus réalistes
- Réaliser des zoom plus ponctuels et précis sur certaines thématiques, grâce à des données plus récentes (SITADEL, MAJIC..).
- Toutefois les données de l'INSEE restent incontournables et mobilisées par l'ensemble des acteurs institutionnels



Le bilan du SCOT

Quelques indicateurs

Démographie

Objectifs du SCOT :

+ 7000
habitants
soit 460 hab/an

+ 1,3%
de croissance
annuelle

Constat sur la
période 2013-2018

+ 1019
habitants
soit 203 hab/an

+ 0.7%
de croissance
annuelle



COTELUB reste néanmoins un
des territoires les plus
dynamiques de Vaucluse

0,4% de croissance annuelle en
Vaucluse et SUD PACA

12



Le bilan du SCOT

Quelques indicateurs

Habitat

Objectifs du SCOT :

+ 3100
Résidences principales
soit 200/an

- 300
Résidences
secondaires

Constat sur la
période 2013-2018

+ 844
Résidences principales
soit 168/an

+ 134
Résidences secondaires

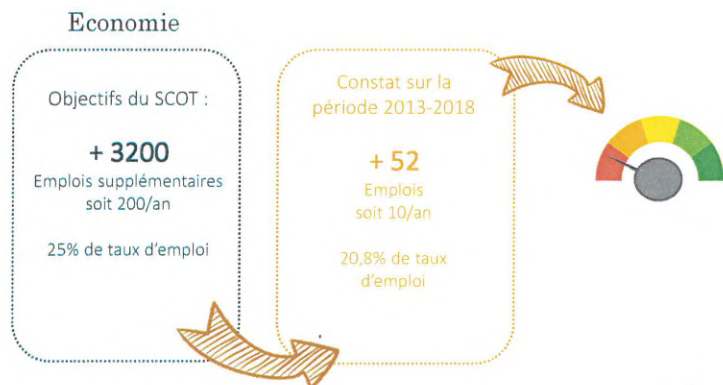


Toutefois un effort constaté sur la
diversification des types
d'habitats, notamment dans les
polarités principales et les
communes à enjeux



Le bilan du SCOT

Quelques indicateurs



Pour 1000 habitants accueillis en 5 ans, le territoire aurait dû consommer 28 ha selon les objectifs fixés par le SCOT

14



Environ 30 ha
Prévus au SCOT pour
les ZA
Sur la période
2013-2018
0 ha
Artificialisés en
zones d'activités

Des emplois créés en majeure partie dans le tissu urbain existant, contribuant au dynamisme des centres villes et à la limitation de la consommation d'espace



Le bilan du SCOT

Quelques indicateurs

Consommation d'espace



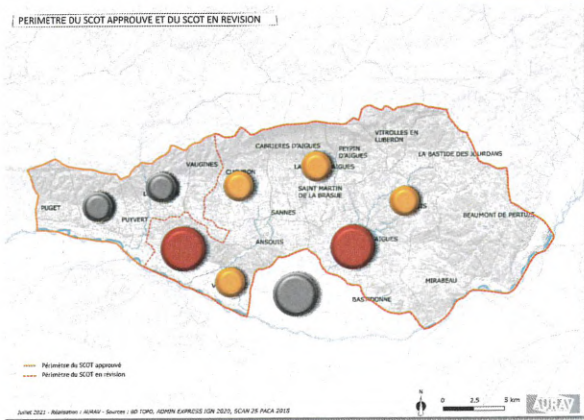
Pour 1000 habitants accueillis en 5 ans, le territoire aurait dû consommer 28 ha selon les objectifs fixés par le SCOT



Le bilan du SCOT

Une évolution du périmètre

Pôles urbains principaux
Pôles relais



Périmètre du SCOT COTELUB de 2021:

- 16 communes, soit
- ¼ de communes en moins
- 23% d'habitants en moins
- Départ de 2 communes pôles relais

Une remise en cause des grands équilibres et de l'organisation territoriale du projet de 2015



Le bilan du SCOT

Intégrer les projets mis en œuvre sur le territoire



18



Conclusion du bilan

Pourquoi aller vers une révision du SCOT ?

- Des objectifs définis par le SCOT qui ne sont plus en cohérence avec les nouvelles dynamiques socio-économiques
- Une modification importante du périmètre de SCOT
- Une traduction et une prise en compte des nouveaux schémas et politiques sectorielles de COTELUB
- La nécessité d'intégrer les objectifs et règles du SRADET
- L'intégration de la loi Climat et Résilience

Pour 1000 habitants accueillis en 5 ans, le territoire aurait dû consommer 28 ha selon les objectifs fixés par le SCOT

19



Nicolas Poireau : Il y a de nombreuses réunions à venir, ce n'est que le début d'une longue série.
L'AURAV est une association à laquelle adhèrent uniquement les communautés territoriales.
16 personnes actuellement il y a deux référents pour le ? Marlène et Laura
La présentation du bilan est réalisée par Laura.

Arrivée d'A. Gueydon

P. AUBOIS : Est-ce que cela tient compte des communes sortantes ?

AURAV : Il s'agit des chiffres du périmètre du SCOT tel qu'approuvé donc intégrant les 5 communes.

P. AUBOIS : Ça n'a pas de sens ; ils sont partis il y a 5 ans. L'Etat nous impose des choses et n'est pas capable de maintenir le périmètre.

P. Egg : Comment peut-on réduire le nombre de résidences secondaires ?

AURAV : En collant l'habitation aux besoins réels de la population permanente.

P. Egg : Et en tant que maire, sur les permis de construire

AURAV : Vous ne pourrez pas par ce biais-là,

P. AUBOIS : Vu que les résidences secondaires sont toujours soumises à la taxe d'habitation, on n'a peut-être pas intérêt à limiter les résidences secondaires.

M. SIMOS : Les jeunes ne peuvent pas rester. C'est un problème à régler dans le futur SCOT.

AURAV : Le but sera de travailler avec vous sur ces questions.

M. DOMEIZEL : Est-ce que c'est des constructions de résidences secondaires ou de la transformation ? Ce n'est pas le même impact sur la perméabilisation des sols notamment.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a 3 phases. Là cette partie est le bilan, donc le constat de ce qui s'est passé. Création d'espaces : indicateur clé.

JL. BOREL : Quel est le référentiel du m² concerné ?

AURAV : Attention ce ne sont pas que les parcelles constructibles, cela inclue aussi la voirie et l'ensemble des besoins des habitants.

Monsieur le Président : Nous les maires, nous signons des permis de construire, il faut peut-être prendre conscience que nous avons signé des permis qui ne correspondent pas au SCOT.

M. DOMEIZEL : Présentation d'un bilan en fonction d'objectifs trop ambitieux.

JF. LOVISOLO : Je suis plutôt content du bilan. Qualité de nos villages sur des parcelles de 300 m² ? Le SCOT est une connerie. Si on peut attendre 2026 pour voter le SCOT on se donne 5 ans pour aménager nos villages comme on veut.

G. JEAN : C'est pour cela qu'il faut réfléchir ensemble.

JF. LOVISOLO : Le cadre réglementaire je m'en fous ; il ne faut pas faire les bons soldats et le doigt sur la couture aller massacrer la qualité esthétique de nos villages et nos environnements.

JL. ROBERT : Il faut se dépêcher de ne pas aller trop vite. Les lois ZAN, ALUR... vont créer des R+2 et R+3, des barres d'immeubles dans nos villages.

J. NATTA : On partage tous le même sentiment.

JL. ROBERT : On est tous d'accord là-dessus...

F. ROGER : En tout état de cause, le SCOT ne sera pas voté avant 2024-2025 ; La procédure est très longue.

J. RICHAUD : Mais si le SCOT n'est pas adopté en 2026, plus de zone à urbaniser possible !

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à la majorité par,
34 voix POUR
2 abstentions – P. AUBOIS – RM. DUMONTIER

2. Modalités de la concertation du SCOT

Rapporteur : Geneviève Jean



- **Moyens d'informations :**
 - Affichage des délibérations au siège de la Communauté Territoriale Sud Luberon
 - Publications d'informations dans la newsletter et sur le site internet de COTELUB
 - Réalisation d'une exposition publique avant l'arrêt du projet de SCOT
- **Moyens offerts au public pour s'exprimer :**
 - L'ouverture d'un dossier comprenant :
 - ✓ Les éléments d'études complétés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure,
 - ✓ Un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir l'ensemble des observations du public et consultable au siège de la Communauté Territoriale Sud Luberon
 - La création d'une messagerie dédiée et valide durant toute la procédure d'élaboration du SCOT
 - L'organisation de réunions publiques lors des étapes clefs de la procédure

www.cotelub.fr

G. Jean : Difficulté pour la population de percevoir l'intérêt d'un SCOT car l'échelle est plus large ; la concertation est différente de celle des PLUI.

M. Simos : Le site de COTELUB n'est pas forcément le plus approprié pour atteindre la population.

AURAV : Je vous rappelle qu'il s'agit d'un cadre juridique et pas la réalité de ce qui sera fait. Si on marque 6 réunions et qu'il n'y en a que 5 on fait tomber la procédure.

S. Khalizoff : Je suis d'accord avec M. Duval sur se fixer un objectif un peu plus important mais si réaliste.

M. Domeizel : Que les sites de COTELUB. Obligation de relayer les informations par les communes.

AURAV : Il faut réaliser une charte en faisant attention à l'aspect juridique.

Monsieur le Président : Toutes les communes ou presque ont un PADD approuvé. N'oubliez pas qu'on est tout petit et qu'on n'est pas seuls au monde. La réflexion des populations sur des PADD est en cours...

S. Khalizoff : Quel travail en interne

G. Jean : Ce qui est écrit est le minimum. Rien n'empêche de faire plus mais au moins on ne se bloque pas juridiquement.

A. Gueydon : Il faudra indiquer que l'on s'appuiera sur les relais communaux.

Réflexion sur une charte de concertation – Information à mettre dans la délibération.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

3. Lancement de la révision du SCOT

Rapporteur : Geneviève Jean



- Vu
 - le nouveau projet de territoire ,
 - les objectifs définis dans le SRADDET,
- **Les principales orientations définies dans le projet de territoire sont les suivantes :**
 - 1/ Préserver des services de proximité de qualité et une offre de logements adaptée à une démographie maîtrisée,
 - 2/ Renforcer une attractivité économique et touristique de terroir.
 - 3/ Définir une stratégie d'aménagement équilibrée et respectueuse de l'environnement,
 - 4/ Réaliser une transition écologique volontaire et innovante.

www.cotelub.fr

3. Lancement de la révision du SCOT

Rapporteur : Geneviève Jean



- **Les orientations du projet de territoire seront le fil conducteur de la révision du**
 - les objectifs poursuivis par le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Luberon sont les suivants :
 - ✓ 1/ préserver des services de proximité de qualité et notamment en matière de logement en priorisant la production de logements pour la population permanente, en répondant à l'ensemble des besoins, en diversifiant le parc de logements et mettant en place une stratégie de réinvestissement des logements vacants. Le SCOT devra définir des ambitions démographiques réalistes et cohérentes avec les dynamiques de son territoire et de ses voisins. Il prévoira la création et le développement de services pour toutes les tranches d'âges, toutes les catégories socio-professionnelles de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire
 - ✓ 2/ Renforcer l'attractivité économique et touristique de terroir en mettant en œuvre un développement économique en cohérence avec la réalité du territoire et en valorisant notamment les filières touristique et agricole. Il intégrera le schéma d'accueil des entreprises en prenant en compte les objectifs de développement durable. Il spatialisera les besoins en fonciers économiques, dans le tissu urbain et dans les zones d'activités en veillant à évaluer le foncier disponible dans les zones d'activités existantes.
 - ✓ 3/ Définir une stratégie d'aménagement équilibrée et respectueuse de l'environnement en poursuivant son engagement fort dans l'amélioration des mobilités quotidiennes et touristiques notamment grâce à une stratégie qui vise à promouvoir le développement du vélo et à optimiser le rabattement vers les réseaux de transport en commun par la définition de pôles d'échange multimodaux. Il définira des modes d'urbanisation et des formes urbaines compatibles avec l'identité des villes et des villages du territoire permettant de limiter le rythme de consommation d'espace naturel, agricole et forestier et en prenant en compte les dispositions de la Loi Climat et Résilience qui visent à atteindre l'objectif d'absence d'urbanisation nette en 2050. Cet objectif passera par la préservation des éléments structurants des paysages et de la qualité du patrimoine tout en permettant un développement nécessaire du territoire, la priorisation des sites de développement urbains afin de limiter le mitage et le choix des formes urbaines respectueuses de la charpente paysagère, créatrice de lien social et sobre en consommation d'espace.
 - ✓ 4/ Réaliser une transition écologique volontaire et innovante en poursuivant son engagement en matière de transition énergétique, notamment au regard des objectifs chiffrés du PCAET, en mobilisant les leviers de la planification urbaine comme la mobilité, l'organisation de l'espace, les politiques en matière d'habitat et de logement, la nature en ville, les espaces agricoles ou l'encadrement et le développement des énergies renouvelables pour veiller à une bonne articulation entre urbanisme et transition énergétique. Le territoire devra également poursuivre son engagement pour conserver les grands équilibres entre préservation de la biodiversité, maintien de l'agriculture, développement urbain et attractivité économique, pour protéger les continuités écologiques et garantir un urbanisme intégrant la biodiversité.

www.cotelub.fr

Déroulé de la réunion



Tirer le bilan avant de réviser



La méthode de révision

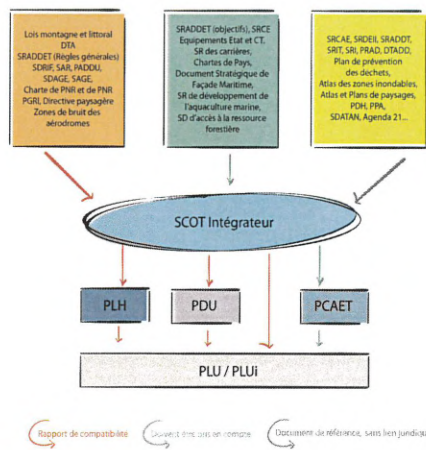


La gouvernance et l'association des acteurs du territoire

25



Intégrer les nouvelles loi et documents de rang supérieur



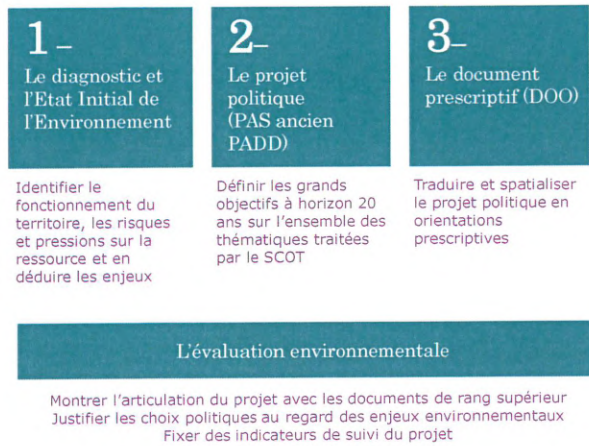
Un projet qui doit intégrer les orientations des documents supérieurs et documents cadres du territoire.

- Le SRADDET
- La Loi climat & résilience du 22/08/21



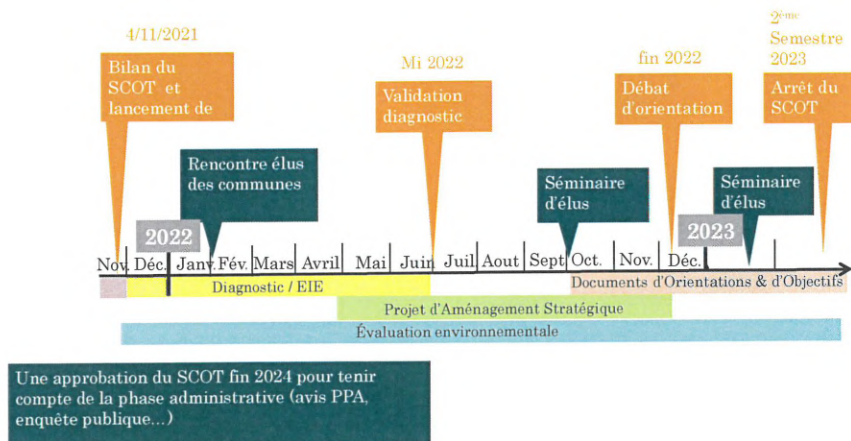
Dispositions pertinentes : le SCOT les traduit tout au long de son projet

Les étapes d'élaboration du SCOT



Dispositions pertinentes : le SCOT les traduit tout au long de son projet

Les grandes étapes de la révision du SCOT (prévisionnel)



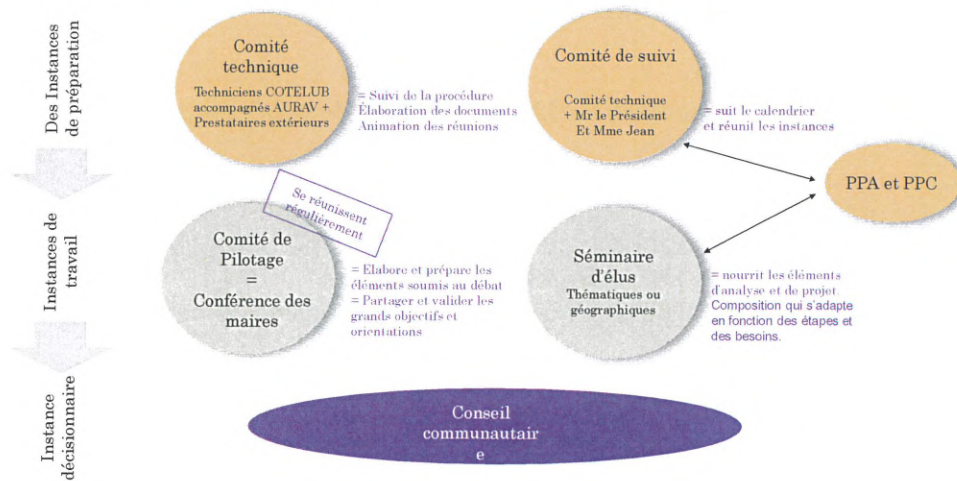
Déroulé de la réunion



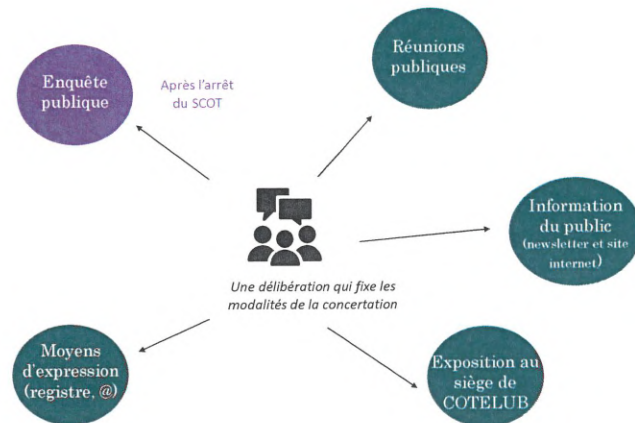
29



La gouvernance proposée



La concertation du public doit se dérouler tout au long de la procédure d'élaboration du SCOT



La nécessité de prendre une délibération qui fixe les modalités de la concertation ; Elle doit se dérouler tout au long de la procédure du SCOT.

A minima : réunions publiques à chaque étape de la procédure, information sur l'avancement du projet (via le site internet de la CC, le journal communautaire, les mairies...), une exposition, la mise à disposition de moyens offerts au public pour s'exprimer (@, registre...)

L'enquête publique se déroule après l'arrêt du SCOT et dure 1 mois.

Spatialisation à grande échelle.

Arrêt projet à la fin du second semestre 2023 + 6 à 9 mois de procédure.

Vote fin 2024.

P. Egg : Vous avez oublié la charte de concertation dans le planning.

S. Khalizoff : Combien de séminaires d'élus sont prévus ? Qui y participera ?

Monsieur le Président : Ce sera proposé au conseil, mais je me porte garant de l'association élargie des conseillers communautaires en mode projet avec des jalons.

Vous avez bien compris que l'AURAV est un cabinet d'urbanisme ; il ne faut pas les engueuler ; ils nous accompagnent et nous conseillent.

M. Simos : Même si on fait confiance aux maires, on se sent un peu mis à l'écart ; on représente une partie de l'électorat.

Monsieur le Président : Il n'en reste pas moins qu'il existe des règles électorales ; le maire est le maire – point. Pour autant je viens d'expliquer à Mme Khalizoff que je ferai autant de séminaire que de besoin.

S. Khalizoff : Qui sera le relai au sein des mairies ?

JM. Brabant : Il y aura un groupe de travail au sein du conseil municipal de Cadenet.

Monsieur le Président : Des jalons seront posés à chaque séminaire. Un fois le jalon passé, il n'y aura plus de retour en arrière.

K. Mourait : A la conférence des maires, on envisageait dans le pacte de gouvernance de faire des comptes rendus systématiques pour que le relai soit fait dans les communes.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



RECAPITULATIF DM 2						
Compétence	Section	Sens	Total	A EQUILIBRER (Recettes - dépenses)	Proposition :	
BG S	Fonctionnement	Dépense	-28 756,00 €	149 134,80 €	149 134,80 € ajoutés au 022 (Montant précédent : 332 272 €)	
		Recette	120 378,80 €			
	Fonctionnement - A équilibrer			149 134,80 €		0,00 €
	Investissement	Dépense	306 265,20 €	347 386,20 €	347 386,20 € déduits du 2313 (Montant précédent : 1 239 390 €)	
Recette		-41 121,00 €				
Investissement - A équilibrer			-347 386,20 €		0,00 €	
GEMA	Fonctionnement	Dépense	3 000,00 €	39 215,00 €	Virement de section à section : 021/023 : Déduction de 39 215 €	
		Recette	-36 215,00 €			
	Fonctionnement - A équilibrer			-39 215,00 €		0,00 €
	Investissement	Dépense	0,00 €	39 215,00 €	39 215 € déduits du 020 (Montant précédent : 60 000 €)	
Recette		-39 215,00 €				
Investissement - A équilibrer			-39 215,00 €		0,00 €	
PTVA	Fonctionnement	Dépense	82 287,00 €	37 316,10 €	37 316,10 € déduits du 022 (Montant précédent : 296 564 €)	
		Recette	44 970,90 €			
	Fonctionnement - A équilibrer			-37 316,10 €		0,00 €
	Investissement	Dépense	0,00 €	23 673,00 €	23 673 € ajoutés au 020 (Montant précédent : 70 000 €)	
Recette		23 673,00 €				
Investissement - A équilibrer			23 673,00 €		0,00 €	

www.cotelub.fr

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



RECAPITULATIF DM 2						
Compétence	Section	Sens	Total	A EQUILIBRER (Recettes - dépenses)	Proposition :	
BG S	Fonctionnement	Dépense	-28 756,00 €	149 134,80 €	149 134,80 € ajoutés au 022 (Montant précédent : 332 272 €)	
		Recette	120 378,80 €			
	Fonctionnement - A équilibrer			149 134,80 €		0,00 €
	Investissement	Dépense	306 265,20 €	347 386,20 €	347 386,20 € déduits du 2313 (Montant précédent : 1 239 390 €)	
Recette		-41 121,00 €				
Investissement - A équilibrer			-347 386,20 €		0,00 €	
GEMA	Fonctionnement	Dépense	3 000,00 €	39 215,00 €	Virement de section à section : 021/023 : Déduction de 39 215 €	
		Recette	-36 215,00 €			
	Fonctionnement - A équilibrer			-39 215,00 €		0,00 €
	Investissement	Dépense	0,00 €	39 215,00 €	39 215 € déduits du 020 (Montant précédent : 60 000 €)	
Recette		-39 215,00 €				
Investissement - A équilibrer			-39 215,00 €		0,00 €	
PTVA	Fonctionnement	Dépense	82 287,00 €	37 316,10 €	37 316,10 € déduits du 022 (Montant précédent : 296 564 €)	
		Recette	44 970,90 €			
	Fonctionnement - A équilibrer			-37 316,10 €		0,00 €
	Investissement	Dépense	0,00 €	23 673,00 €	23 673 € ajoutés au 020 (Montant précédent : 70 000 €)	
Recette		23 673,00 €				
Investissement - A équilibrer			23 673,00 €		0,00 €	

www.cotelub.fr

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Pour le budget Général :	BP 2021	DM N°1	DM N°2	BP + DMS
Dép. de fonctionnement	17 042 095,62 €	97 766,00 €	129 134,70 €	17 268 996,32 €
Rec. de fonctionnement	17 042 095,62 €	97 766,00 €	129 134,70 €	17 268 996,32 €
Dép. d'investissement	7 796 745,67 €	99 061,00 €	-56 663,00 €	7 839 143,67 €
Rec. d'investissement	7 796 745,67 €	99 061,00 €	-56 663,00 €	7 839 143,67 €

Dont, pour le budget PTVA (Propreté et Valorisation) :	BP 2021	DM N°1	DM N°2	BP + DMS
Dép. de fonctionnement	4 969 654,96 €	50 118,00 €	44 970,90 €	5 064 743,86 €
Rec. de fonctionnement	4 969 654,96 €	50 118,00 €	44 970,90 €	5 064 743,86 €
Dép. d'investissement	1 655 689,98 €	1 728,00 €	23 673,00 €	1 681 090,98 €
Rec. d'investissement	1 655 689,98 €	1 728,00 €	23 673,00 €	1 681 090,98 €

Et pour le budget GEMAPI	BP 2021	DM N°1	DM N°2	BP + DMS
Dép. de fonctionnement	903 584,45 €	0,00 €	-36 215,00 €	867 369,45 €
Rec. de fonctionnement	903 584,45 €	0,00 €	-36 215,00 €	867 369,45 €
Dép. d'investissement	952 620,48 €	0,00 €	-39 215,00 €	913 405,48 €
Rec. d'investissement	952 620,48 €	0,00 €	-39 215,00 €	913 405,48 €

www.cotelub.fr

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



BG non affecté explications dépenses et recettes

Fonctionnement

15 000,00 €	Livraison Click & Cotelub
23 500,00 €	Redynamisation des centres-bourgs
13 200,00 €	Budget ménage gymnase (ouverture le samedi)
11 200,00 €	Eau et électricité Gymnases
10 600,00 €	Etude naturaliste zone de Cadenet à payer en fonctionnement
14 600,00 €	Assurance statutaire Cigac (augmentation taux et masse salariale)
213 000,00 €	Subventions de fonctionnement aux crèches
6 800,00 €	Contrat Tixa avenant
45 000,00 €	Installation algecos au siège de Cotelub
7 000,00 €	Entretien pompe à chaleur de la crèche LTA
4 000,00 €	Réparation chaudière transfo
2 800,00 €	Budget vêtements de travail (plus de personnel)
4 600,00 €	Diagnostic stabilité de la falaise (étang de la Bonde)
8 120,00 €	Cotisation FIPHP Emploi handicap

RF	
27 903,00 €	Remboursement sur frais personnel
16 500,00 €	Recette masques
66 797,00 €	Fiscalité RS
55 359,00 €	Régularisation rattachements à l'exercice

Investissement

50 000,00 €	Etude extension du siège
31 000,00 €	La bonde - complément étude cheminement phase 2
75 000,00 €	Fonds de concours commerce de proximité
20 000,00 €	Mise en place pompe à chaleur manquante au transfo
22 700,00 €	Maquette site de la Bonde + panneau plongeon interdit
48 000,00 €	Travaux aménagement pôle multimodal Cadenet
20 000,00 €	Matériel informatique - vidéoprojecteurs
14 000,00 €	Logiciel SIRAP Dématérialisation

RI	
17 580,00 €	Subvention CDC Click & Cotelub
29 414,00 €	Ajustement subvention département La Bonde
8 105,00 €	Remboursement par ISL fonds Covid resistance non utilisé
63 000,00 €	Subvention SCOT inscrite trop tôt
30 885,00 €	Ventilation du FCTVA par compétence (Gemapi/PTVA/NVE)

www.cotelub.fr

L'Equilibre est réalisé par l'utilisation des crédits affectés au 2313 (Travaux, sans opération), et au 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch
 BG GEMAPI explications dépenses et recettes



Fonctionnement

DF


3 000,00 € Budget complémentaire pour recrutement ingénieur Gemapi

RF

12 881,00 €	Le FCVTA versé suite aux travaux consécutifs aux inondations doit être ajusté à la hausse de 12 881 €
-	L'aide FRAT inondations de la Région, consécutive aux intempéries survenues le 1 ^{er} décembre 2020, ayant été attribuée pour un montant inférieur au montant attendu compte-tenu des dépenses engagées, il convient de revoir à la baisse de 49 096 € l'inscription de cette recette
49 096,00 €	

L'Equilibre est réalisé par l'utilisation des crédits affectés au 020 (dépenses imprévues d'investissement), et par la diminution du virement de section à section

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch
 BG PTVA explications dépenses et recettes



Fonctionnement

14 900,00 € Carburants	RF	45 000,00 € Révision à la hausse recettes déchetterie
7 600,00 € Budget ménage pôle		33 739,00 € Régularisation rattachements à l'exercice (factures non-parvenues ou moins élevées, notamment LMV)
Intérimaires pôle environnement : budget à compléter (insuffisamment prévu, mais en baisse chaque année)		-
55 500,00 € Budget des prestataires de la déchetterie		40 300,00 € Ajustement subventions projet Bio-déchets à étaler dans le temps
5 000,00 € Budget vêtements de travail à la hausse		4 083,00 € Remboursements sur rémunérations du personnel
3 200,00 € Ecriture d'amortissement à compléter		
1 417,00 €		

Investissement

3 300,00 Vestiaires + rangement pôle environnement

RI
 22 256,00 FCTVA à ajuster à la hausse
 1 417,00 € Ecriture d'amortissement à compléter

L'Equilibre est réalisé par l'utilisation des crédits affectés au 020 (dépenses imprévues d'investissement), et au 022 (dépenses imprévues de fonctionnement)

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- Pour les dépenses de fonctionnement :
 - +14 900 € carburants des véhicules de collecte et de la déchetterie,
 - ✓ augmentation du coût du carburant, et à la tournée de collecte des cartons.
 - + 5 000 € prestations de la déchetterie
 - baisse budget bio-déchets afin de le mettre en correspondance avec l'échéancier du projet, les dépenses étant à reprogrammer en 2022.
 - hausse le budget vêtements de travail,
 - + 7 600 € ménage du pôle,
 - ✓ suite aux mesures Covid notamment.
 - + 55 500 € remplacements par intérimaires pour les services de la collecte et de la déchetterie.
 - + 11 200 €, hausse eau et électricité des gymnases et budget pour le nouveau compteur d'électricité de l'étang de la Bonde,
 - baisse des dépenses de fluides de la maison de la petite-enfance de Cadenet, à présent prises en charge par la SPL
 - + 13 200 € du budget ménage des gymnases,
 - ✓ notamment dû à l'ouverture le samedi.
 - + 6800 € prestation de maintenance informatique,
 - +10 600 € : Etude naturaliste de la zone de Cadenet,
 - + 15 000 € : prestation de livraison « Click and Collect »
 - Les crédits du marché d'entretien des espaces verts de la Bonde à annuler pour 2021, le marché débutant en 2022,
 - + 2 300 € : débroussaillage de nouvelles parcelles à l'étang de la Bonde
 - + 45 000 € : mise en place d'algeco au siège de la communauté
 - + 23 500 € Etude relative au projet de redynamisation des centres bourgs pour 15 communes,
 - +14 600 € : régularisation de l'assurance
 - ✓ augmentation du taux d'assurance et de la masse salariale.
 - - 213 000 € : subventions pour les crèches de La Tour d'Aigues, Cucuron et La Bastide de Jourdans.
- Pour les recettes de fonctionnement :
 - La régularisation des rattachements à l'exercice, certaines factures n'étant pas parvenues, ou pour un montant inférieur, à hauteur de 57 359 €.
 - + 66 797 € : rôle supplémentaire reçu.

www.cotelub.fr

4. Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- Pour les recettes de fonctionnement :
 - + 45 000 € réévaluation à la hausse des recettes de la déchetterie et des points d'apports volontaires,
 - + 33 459 € régularisation du rattachement à l'exercice des factures 2020, montant inférieur au montant rattaché,
 - ✓ notamment remboursement de l'utilisation de la déchetterie de Vauignes à LMV.
 - Comme pour les dépenses de fonctionnement, l'échéancier du projet des bio-déchets nécessite de reprendre les recettes inscrites cette année, et de les prévoir ultérieurement.
 - + 4 083 € : remboursement sur rémunérations du personnel,
 - + 2 256 € : recettes d'investissement, l'ajustement à la hausse du FCTVA
 - + 57 359 € : régularisation des rattachements à l'exercice, certaines factures n'étant pas parvenues, ou pour un montant inférieur,
 - + 66 797 € : rôle supplémentaire reçu.
- Pour les dépenses d'investissement,
 - + 50 000 € : étude de l'extension du siège de la communauté,
 - + 31 000 € : étude de fréquentation avant investissements futurs à l'étang de la Bonde,
 - ajustement de l'article comptable pour l'inscription des frais de réalisation du SCOT,
 - + 75 000 € : fonds de concours « Commerce de proximité »,
 - + 20 000 € : acquisition d'équipement informatique et de vidéo-projecteurs
 - + 19 200 € : réalisation d'une maquette de l'étang de la Bonde :
 - + 3 500 € : acquisition de poubelles à la Bonde,
 - + 20 000 € : mise en place d'une pompe à chaleur dans le bâtiment du transfo
 - + 48 000 € : travaux d'aménagement du pôle multimodal de Cadenet,
- Pour les recettes d'investissement :
 - + 17 580 € : subvention de la CDC relative au projet Click & Cotelub,
 - + 29 214 € complément de subvention relative au marché d'aménagement de l'étang de la Bonde,
 - + 8 105 € : remboursement par Initiative Sud Luberon du prêt Covid résistance non-utilisé par les entreprises,
 - La suppression des subventions relatives à la réalisation du SCOT qui ne seront pas attribuées cette année.

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Les groupes de travail « finances » vont être relancés rapidement. Un ajustement trimestriel est prévu.

S. Khalizoff : 213 K€ pour les crèches. Est-ce la SPL qui les prend en charge ?

DGS : Non – C'est juste les subventions prévues non versées.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

5. Convention avec l'UGAP pour les marchés de formations

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Contexte

- formations informatiques à ses agents,
 - ✓ en particulier sur l'utilisation des outils de travail collaboratif Microsoft (Sharepoint entre autres).
- UGAP, centrale d'achats, propose d'adhérer à un marché de formation qui comprend les formations recherchées.
 - ✓ tarifs préférentiels
 - ✓ satisfait aux obligations issues du code de la commande publique.

• Proposition

- signer une « convention client d'exécution de prestations » avec l'UGAP pour pouvoir accéder au catalogue de formations.
 - ✓ aucun coût : elle permet simplement l'adhésion au marché UGAP de formations.
- Une fois cette convention signée, passer commande des prestations de formations directement auprès du prestataire de l'UGAP.

www.cotelub.fr

F. Laroche : Est-ce qu'il ne faudrait pas y adhérer plus largement ou y réfléchir ?

DGS : C'est une convention spécifique pour les formations.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

6. Répartition de l'actif et du passif du SIAE

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Rappel

- COTELUB et la Métropole Aix Marseille ont délibéré pour solliciter la dissolution du SIAE dont elles sont les deux uniques membres.
- Cette dissolution implique une répartition de l'actif et du passif du syndicat entre les deux EPCI.
 - ✓ 4 182 473,09 € actif Metropole
 - ✓ 1 004 184,44 € actif Cotelub
 - ✓ Pas de passif

• DIG

- le SIAE est bénéficiaire d'une déclaration d'intérêt général (DIG) sur l'ensemble de l'Eze.
 - ✓ COTELUB est la principale concernée par cette DIG et souhaite qu'elle lui soit transférée par la Préfecture à l'occasion de la dissolution du syndicat.
 - ✓ COTELUB et la Métropole contractualiseront afin que les travaux, objet de la DIG, sur le territoire de Pertuis puissent être réalisés.

• Proposition :

- valider la répartition de l'actif et du passif du syndicat ;
- demander à la préfecture le transfert de la DIG à COTELUB ;

www.cotelub.fr

M. Duval : C'est quoi exactement l'actif ? du matériel ?

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

7. Protocole d'accord transactionnel - Gymnase de La Tour d'Aigues

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Rappel :

- marché signé le 21 octobre 2010, COTELUB fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques pour une production d'énergie électrique avec revente sur le gymnase de La Tour d'Aigues.
- A partir de l'année 2014, puis de surtout de 2017, infiltrations d'eau provenant de la toiture du gymnase.
- 6 mars 2018, COTELUB a saisi le Tribunal administratif de Nîmes d'une requête en référé e.
- ordonnances des 20 juin et 12 novembre 2018, le Tribunal a désigné Monsieur Renaud SCARLATA en qualité d'expert et ordonné des opérations d'expertise.
 - ✓ L'expert a déposé son rapport définitif le 19 avril 2019.
 - ✓ Il a retenu les responsabilités des sociétés suivantes dans la survenance des désordres affectant le gymnase communautaire de La Tour d'Aigues :
 - ✦ SUN SOLUTION à hauteur de 30% ;
 - ✦ SPIE SUD EST de 60 % ;
 - ✦ et QUALICONSULT de 10%.
 - ✓ Estimation du coût de la réparation de la toiture à hauteur de 85 340 € HT.
 - ✓ perte d'exploitation de la production électrique 11 659 €.
- A la suite de cette expertise, COTELUB a engagé une procédure en référé provision à l'encontre des constructeurs et de leur compagnie.
- **négociation, définies dans le protocole transactionnel.**
 - Ce protocole comprend la réparation du préjudice subi par COTELUB :
 - ✓ 85 340 € HT de dommage matériel ;
 - ✓ 8 942 € au titre de la perte d'exploitation ;
 - ✓ 9 291 € au titre des frais d'expertise.
 - 103 573 €, répartis comme suit :
 - ✓ SMA (assureur de la SARL SUN SOLUTIONS, aujourd'hui liquidée) : 31 071,90 €
 - ✓ SPIE SUD EST (et son assureur GENERALI) : 62 143,80 €
 - ✓ QUALICONSULT (et son assureur AXA) : 10 357,30 €.
 - En contrepartie, COTELUB se désistara de la procédure de référé en cours.

www.cotelub.fr

P. Auboïs : Il est aussi envisagé de remettre en marche les panneaux photovoltaïques lors des travaux de rénovation prévus pour 2022 (comme pour Cadenet) et le gymnase ne fuit plus !

Question du changement des panneaux.

M. Duval : Et les sols ?

P. Auboïs : C'est prévu en 2022 !

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

8. EPF PACA - Modification de la représentativité

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Rappel**
 - par délibération du 24 septembre 2020,
 - ✓ M. le président comme délégué titulaire
 - ✓ M. Jean-François LOVISOLO comme délégué suppléant.
 - Le délégué suppléant, Jean-François LOVISOLO, a démissionné.
 - ✓ Désigné par Le Département, il ne peut pas représenter les 2 structures
- **Proposition du Bureau :**
 - De désigner M. JM Brabant comme représentant suppléant à l'EPF PACA ;

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

9. Syndicat Durance Luberon - Modification de la représentativité

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- **Rappel**
 - COTELUB adhère au syndicat Durance Luberon.
 - Le conseil communautaire a élu, le 20 août 2020, ses 32 délégués au comité syndical du syndicat.
 - ✓ Une de ces déléguées, Madame Marie-Claire FEREOUX, est décédée.
- **il est procédé au remplacement du délégué**
 - le choix du conseil peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.
 - De proposer M. DOSSETTO délégué de COTELUB au syndicat Durance Luberon en remplacement de Madame FEREOUX.

www.cotelub.fr

J. Richaud : Il est très compétent.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

10. Validation des Rapports annuels d'Activité COTELUB 2019 et 2020

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- COTELUB a élaboré ses rapports d'activité 2019 et 2020. Ils doivent être transmis, par Monsieur le Président, au maire de chaque commune membre.
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.
 - approuver les rapports d'activités 2019 et 2020 ;
 - autoriser à diffuser les rapports.



*P. AUBOIS : Je l'ai reçu par courrier mais c'est écrit trop petit...
Il faut faire valider les rapports d'activités en conseil municipal.*

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

11. Groupement de commande avec la CCPAL pour les études
Clim'Agri
Rapporteur : Catherine Serra



- **Rappel**
 - COTELUB et la CCPAL ont élaboré ensemble leur Plan Climat Air Energie Territorial.
 - Chaque collectivité a adopté son PCAET, le 28 janvier 2021 pour COTELUB et il s'agit maintenant de le mettre en œuvre.
 - Les deux collectivités ont souhaité maintenir cette démarche mutualisée.
- **Projet**
 - Mutualiser des études «ClimAgri» qui permettent une analyse fine des impacts de l'agriculture au regard de sa production en termes de gaz à effet de serre.
 - ✓ appropriation de la thématique « agriculture, forêt, alimentation » du PCAET
 - ✓ programme d'actions opérationnel,
 - Cette mutualisation se fait dans le cadre d'un groupement de commandes.
 - ✓ La convention de groupement prévoit que la CCPAL est en le coordonnateur.
 - ✓ Elle avance les frais de publication et le coût de marché. Ces frais feront ensuite l'objet d'une refacturation pour moitié à COTELUB déduction faite des subventions perçues.

www.cotelub.fr

M. Domeizel : Il ne faut pas caricaturer la question en pleine COP 26. C'est un vrai devoir et l'agriculture contribue comme toute activité à la production de gaz à effet de serre.

Monsieur le Président : Je peux plaisanter et défendre les agriculteurs sans les culpabiliser. Pour l'opérationnel, c'est l'étude qui le définira.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

Questions diverses :

Décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire :

Marchés publics :

Le 27 septembre 2021 – Marché Conseil en assurance attribué à AFC Consultants pour un montant de 15 752 € (environ) sur 4 ans,

Le 7 octobre 2021 – Marché Communication sur les Bio déchets attribué à l'Agence Mars pour un montant de 24 100 € HT,

Le 27 octobre 2021 – Marché Etude de programmation extension siège attribué à Verdi Ingénierie pour un montant de 39 868 € HT.

Informations :

- **Victoires de l'Investissement Local - édition 2021 au Salon des Maires du Vaucluse avec la Fédération BTP Vaucluse**
 - Deux projets ont été récompensés dont
 - ✓ l'aménagement de l'étang de la Bonde : Mise en place d'une aire d'accueil avec un espace de stationnement sécurisé, un cheminement piéton identifié, favorisant la venue sur site à l'aide de modes doux – Maître d'ouvrage COTELUB / entreprise Groupe Amourdedieu - Julien Ollier

- **Obsèques de M. Louis Moulin**
 - Maire honoraire de Vitrolles en Luberon
 - Mardi 9 novembre à 14h au cimetière

Réunions à venir :


La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu Jeudi 16 décembre 2021 à 18h30 à Sannes

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



The stamp is circular and blue, containing the text: "COTELUB VAUCLUSE" in the center, "COMUNE TERRITORIALE" at the top, and "MONTAUDAN * SUD LUBERON *" at the bottom.

Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire
lors de la séance du 16 décembre 2021